



Délibération n° 67 / 2014

**Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quatorze, le vingt cinq avril à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, Mme Isabelle BARDIN, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINCON, M. Daniel DELAUZE, M. Yvan EURY, M. Denis GALINIER, M. Michael GIL, Melle Clara GIMENEZ, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, M. Pierre VIALLET, Mme Michèle WASSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : Mme Marina BAILO (pouvoir à M. Thierry QUILES), Mme Danièle DUBOUCHER (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. René-Louis FAGES (pouvoir à Mme Jeanne ZONCA), M. Fabien LE PRUNENNEC, Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Rémi SIE (pouvoir à Mme Véronique GIMENEZ)

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances – Admission en non valeur de créances irrécouvrables – Approbation.

Madame Isabelle BARDIN, Adjointe au Maire de Pignan, expose au Conseil Municipal :

M. le Trésorier municipal nous a transmis l'état des recettes qui s'avèrent irrécouvrables malgré la mise en œuvre de toutes les procédures légales de recouvrement.
Après étude, il est proposé de donner suite à la requête du Trésorier pour un montant de créances s'élevant à 1 391,15 €.

Les recettes admises en non valeur seront annexées à la délibération.

Le présent point a été soumis pour avis aux membres de la commission finances le 14 avril 2014.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 67-2014

**Objet : Finances – Admission en non valeur de créances irrécouvrables –
Approbation.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le montant d'admission en non valeur de 1 391,15 € ;
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 à l'article 6541 ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 28 (dont 5 pouvoirs)
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 17 avril 2014
Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN